

Du modèle diffusionniste à la recherche co-active de solutions : vers un nécessaire changement de paradigme pour accompagner des porteurs de projets agri-ruraux « innovants »

Rouillard Soazig, FRCIVAM Bretagne, France // 17 rue du Bas Village, CS 37725, 35577
Cesson-Sévigné Cedex - Tél. : +33 (0)2-99-77-39-20 - soazig.rouillard@civam-bretagne.org

Mots clefs : accompagnement, dispositif, porteurs de projets, agri-ruraux innovants, Bretagne

Introduction

Le modèle agricole breton qui domine encore aujourd'hui est fondé sur une agriculture productiviste mise en place pour répondre à la problématique de la sécurité alimentaire après la 2nde guerre mondiale. Ayant atteint voire dépassé cet objectif, grâce à un processus de modernisation intense, il a été confronté à de nouveaux problèmes qu'il a lui-même engendrés : dégâts environnementaux et impacts sociaux négatifs. En parallèle, des formes alternatives d'installation, soutenues par des porteurs de projets atypiques ou innovants, se développent et semblent pouvoir répondre à ces nouvelles problématiques. Cependant, ces porteurs de projets éprouvent des difficultés particulières pour s'installer, liées, entre autres, au manque d'adéquation des dispositifs d'accompagnement enracinés dans un modèle qui, bien qu'ayant évolué, ne s'est pas renouvelé.

La FRCIVAM¹ Bretagne, en tant qu'association qui accompagne spécifiquement des porteurs de projets agri-ruraux « innovants », se trouve directement confrontée à leurs difficultés. C'est pourquoi elle mène depuis quelques années des recherche-actions et des études, qui ont pour finalités, en interne, de développer et d'évaluer ses propres actions d'accompagnement, et en externe, de faire évoluer les dispositifs globaux de soutien à l'installation, pour une meilleure prise en compte des spécificités de ces porteurs de projets. Il s'agit également pour elle de faire reconnaître sa place dans le panorama de l'offre d'accompagnement, où il existe un apparent enchevêtrement de dispositifs et d'acteurs, qui laisse soupçonner aux financeurs publics certaines redondances et les rend réticent à financer de nouvelles actions.

Elle a ainsi entrepris une double démarche, d'une part, de caractérisation des porteurs de projets agri-ruraux « innovants », de leurs profils, parcours et besoins, et d'autre part, de caractérisation de l'offre d'accompagnement. Cet article se nourrit des résultats issus de cette double démarche et propose une nouvelle façon d'envisager l'accompagnement à l'installation.

Dans une première partie, nous reviendrons sur le modèle agricole breton, ce qui le caractérise, et les problèmes auquel il est confronté. Puis nous présenterons les résultats de l'étude sur la caractérisation des porteurs de projets agri-ruraux « innovants », en mettant en relief leur différence avec le modèle agricole dominant et en démontrant leur intérêt pour répondre aux problèmes actuels et aux attentes de la société. Nous verrons cependant que ces porteurs de projets sont encore peu aidés, parce qu'ils ne rentrent pas dans les cadres des dispositifs classiques de soutien à l'installation, dispositifs mis en place pour et dans le modèle agricole dominant. Grâce à l'étude sur la caractérisation de l'offre d'accompagnement, nous analyserons ces dispositifs au regard du paradigme diffusionniste dans lequel ils s'inscrivent. Nous démontrerons alors que ce paradigme est inadapté aux porteurs de projets agri-ruraux « innovants », et qu'il est nécessaire de changer de paradigme et non pas seulement d'adapter les dispositifs existants. Nous poserons les jalons d'un nouveau paradigme, le paradigme

¹ Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

« émergent ». Nous mettrons alors en évidence que les structures d'accompagnement s'inscrivent tendanciellement dans un des deux paradigmes, sur la base d'études de cas menée lors de la caractérisation de l'offre ; mais qu'elles sont confrontées à des tensions qui les amènent à chercher de nouveaux repères. Finalement, nous proposerons des pistes d'action et de réflexion pour les aider à construire ces repères, et contribuer à renouveler l'offre d'accompagnement afin de faire face aux nouveaux enjeux portés par les porteurs de projets agri-ruraux « innovants ».

Des installations en baisse dans une Bretagne marquée par le productivisme

Afin de rétablir un contexte de sécurité alimentaire après la 2nde guerre mondiale, l'Etat français intervient directement pour moderniser et restructurer les exploitations agricoles. Si ce mouvement a touché l'ensemble du territoire national, il a été particulièrement suivi en Bretagne. La région a ainsi connu une mutation de son agriculture qui l'a conduite au rang de première région agricole européenne. Elle produit la moitié des porcs élevés en France, 4 poulets sur 10 et un litre de lait sur 3. La Bretagne conserve encore aujourd'hui une forte dimension agricole forte : 6,3% des actifs bretons travaillent dans le secteur agricole contre 3,4% dans l'ensemble de la France ; 5% des emplois bretons sont dans l'industrie agro-alimentaire contre 2% pour la moyenne nationale (AGRESTE Bretagne, 2009).

Le modèle agricole breton est fondé sur une agriculture de progrès, productiviste, intégrée dans des filières et déterritorialisée. Il est fortement spécialisé dans l'élevage intensif : sur les 241 exploitations à reprendre au RDI en 2006, 83% sont en lait, bovin viande, volaille ou porc.

Cependant, au-delà de ses performances techniques et économiques, ce modèle a généré de fortes externalités négatives : dégâts écologiques (dégradation de la qualité des eaux, algues vertes, banalisation des paysages, fragilité des systèmes de monoproduction), crises sanitaires, mais aussi impacts sociaux.

La baisse structurelle du nombre d'exploitations agricoles est plus forte en Bretagne que sur l'ensemble du territoire national : -59% entre 1988 et 2007, -26% entre 2000 et 2007, contre -50% pour la moyenne nationale entre 1988 et 2007 et -23% entre 2000 et 2007. Le rythme de disparition des exploitations s'accélère : 3,5 % en rythme annuel depuis 2005 contre 2,8 % entre 2000 et 2005 (AGRESTE Bretagne, 2008).

A cela s'ajoute la diminution inéluctable, année après année, du nombre d'installations de jeunes agriculteurs : de 1300 en 1990 à 500 en 2006 (Agreste Bretagne, 2007), le non renouvellement des classes d'âge parmi les exploitants professionnels (entre 2000 et 2007, la part des exploitants professionnels de plus de 55 ans a augmenté de 6% alors que celle des moins de 35 ans a diminué de 9%) et un écart grandissant entre le nombre d'installations et celui des départs en retraite (781 installations en 2007 pour 1400 départs à la retraite prévus entre 2008 et 2012²).

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce constat. Les exploitations bretonnes, dont la taille ne cesse d'augmenter (dans les zones d'excédents structurels, les exploitations doivent désormais trouver les terres pour épandre les déjections animales qu'elles produisent), et la pression de l'urbanisation, rentrent directement en concurrence pour l'accès au foncier avec les jeunes agriculteurs désirant s'installer (sur 100 ha libérés, 10 sont perdus pour l'agriculture et 40 vont à l'agrandissement³). En lien avec l'augmentation du capital foncier et des investissements dus à la modernisation, le coût de l'installation en Bretagne atteint aujourd'hui une moyenne élevée de 220 000 € (EOLOAS, 2009).

² Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, (2009), Economie agricole bretonne, analyse et perspectives

³ LEFEBVRE, F., (2006)

Un autre facteur qui peut expliquer la baisse des installations est d'ordre sociologique : d'une part, le secteur agricole a perdu de son attractivité parmi la population classique des candidats à l'installation, c'est-à-dire les fils ou filles d'agriculteurs ; d'autre part, de nouvelles formes d'installation se développent à travers l'essor de porteurs de projets atypiques par rapport à ces candidats et au modèle agricole dominant en Bretagne.

Emergence d'un nouveau type de candidats à l'installation : les porteurs de projets agricoles atypiques ou « innovants »

Qui sont ces porteurs de projets ? Atypiques ou innovants, le choix de ce 2nd adjectif est lié à une connotation plus positive et à un besoin de définition dans l'absolu (et non en négatif de ce qui est typique) qu'éprouvent les porteurs de projets concernés. La caractérisation que nous donnons ensuite s'appuie principalement sur des enquêtes, quantitatives et qualitatives, menées auprès de porteurs de projets accompagnés dans le réseau CIVAM en Bretagne, et n'a donc pas vocation à fournir un cadre normatif pour dire qui doit être classé dans la catégorie atypique ou « innovant ». Elle propose cependant un ensemble de critères qui permettent d'analyser les différences entre ces porteurs de projets et les candidats à l'installation tels qu'ils sont représentés dans le modèle traditionnel breton, et de cerner leur importance relative et leur essor au cours des dernières années. Ainsi, ces porteurs de projets se caractérisent et se différencient par :

- La nature de leurs projets

Productions

Ils souhaitent s'engager dans de nouvelles productions⁴ dont l'inventaire fait l'effet d'un véritable fourmillement face aux productions traditionnelles de la région ; les dossiers décrits comme atypiques dans les statistiques officielles des installations aidées, en terme de diversification, représentaient 10% des installations aidées en 2008 (EOLOAS, 2009).

Conduite du système

En opposition aux systèmes intensifs, ils préfèrent des formes alternatives de conduite du système de production : agriculture biologique, durable (systèmes extensifs, autonomes et économes en intrants), ou sous signe de qualité ; des systèmes intégrés d'affectation des ressources disponibles et des ressources produites, qui reposent sur une valorisation significative de l'auto-production et de l'auto-consommation (non prises en compte dans les méthodologies classiques d'évaluation économique).

Selon les statistiques recueillies par l'ADASEA pour les installations aidées (EOLOAS, 2009), le nombre de projets de valorisation sous signe de qualité est ainsi passé de 17 en 2004 à 50 en 2008, et ces projets représentaient 8,4% des installations aidées en 2008.

Petites exploitations multifonctionnelles

Les structures d'exploitation sont en moyenne plus petites et moins intensives, misant sur des projets à la multifonctionnalité « choisie » ou « positive », qui est basée sur la valorisation d'aménités liées à l'acte de production (création et entretien du paysage, préservation de la biodiversité, qualité des eaux) et d'activités liées à la diversification. Ces projets diversifiés articulent des activités de productions agricoles avec de la transformation, de la vente directe et des activités d'accueil ou autres services ; ils tendent à concentrer plus de valeur ajoutée ; et font parfois appel à la pluriactivité en-dehors de l'exploitation. Les projets intégrant un atelier de transformation et/ou de la vente directe représentaient en 2008 près de 14 % du total des installations aidées contre 4 % en 2002 (EOLOAS, 2009).

⁴ Lapins, cervidés, élevage de races rustiques, légumes anciens, etc.

Ces exploitations reposent donc moins sur la maîtrise pointue d'un nombre limité d'itinéraires techniques que sur la capacité des exploitants à créer des complémentarités entre les différentes activités et sur des compétences stratégiques, commerciales et relationnelles.

Ancrage territorial

Par cette diversification et l'inscription dans des filières plus courtes et plus locales, les projets sont ancrés dans les territoires. Ils s'intègrent des dans des réseaux locaux de commercialisation, d'approvisionnement, pour le développement de projets collectifs, etc.

Ces projets représentent donc des combinaisons originales, éloignées des normes du modèle conventionnel breton, ce qui rend difficile la production de références « standards » à leur égard et l'exercice de l'activité de conseil.

- Leurs parcours d'installation

Installation progressive

Nous définirons ici l'installation progressive comme l'acquisition progressive des facteurs/moyens de production et de la capacité professionnelle. Le projet s'échelonne en plusieurs étapes dans le temps : l'installation définitive peut mettre entre 5 à 10 ans.

Entre choix et contrainte, l'installation progressive relève d'une stratégie de limitation des risques (besoin de se tester) et/ou d'une volonté d'indépendance par rapport au système financier et d'aide. Elle se traduit par la petite taille des projets et le recours à de faibles investissements, éventuellement le maintien au moins temporaire d'une pluriactivité.

Bien que ce ne soit pas un phénomène nouveau, nous disposons de peu de données à ce sujet car ce souvent des personnes hors statut agricole ou des installations non aidées, qui ne sont donc pas prises en compte dans les statistiques officielles. En effet, cette démarche sort du cadre de l'installation classique qui répond à un schéma linéaire unidirectionnel dans lequel se suivent les étapes de formation, stage puis installation ; et ne permet pas d'avoir accès au statut agricole ou à la DJA.

Il semble que les porteurs de projets « innovants » ont particulièrement recours à l'installation progressive. Lors d'une enquête réalisée en 2009 sur un échantillon de porteurs de projets accompagnés par le réseau CIVAM⁵, il apparaît que 42% s'installent progressivement.

Logique d'innovation horizontale

Vu la nature de leur projet, et le manque inhérent de références ou standards technico-économiques, les porteurs de projets doivent expérimenter par eux-mêmes : ce besoin de se tester est lié à la tendance à adopter une démarche progressive d'installation. Ils développent une stratégie horizontale d'innovation, basée sur des échanges entre pairs plus que sur des conseils d'experts. Ces échanges peuvent se formaliser à travers des groupes territoriaux qui se réunissent pour des formation-actions, avec l'aide d'un animateur et des apports extérieurs qui peuvent être le fait d'un expert autant qu'une une visite d'expérience.

- Leurs profils : « marqués par le détour, le retour, le refus »

Des itinéraires en décalage avec les schémas conventionnels d'installation et de réussite sociale

Le schéma conventionnel d'installation est basé sur la reprise par les enfants de l'exploitation familiale, après avoir suivi le cursus classique de formation agricole et stage.

Or ce schéma se heurte à la nouvelle donne des profils des « jeunes » installés :

⁵ BLONDIN, A., (2009), Evaluation des dispositifs d'aide à l'installation et à la création d'activités agri-rurales innovantes

- De plus en plus d'installations se réalisent hors cadre familial (HCF) : plus de 32% des installations aidées en 2008 en Bretagne, contre 30% en 2007 (EOLOAS, 2009).
- Le nombre de porteurs de projets d'origine non agricole augmente également : ils représentent 25% des installations aidées en 2008 en Bretagne (eoloas.net), et 54,5% des porteurs de projets agri-ruraux innovants accompagnés par le réseau CIVAM de Bretagne⁶. On constate également dans cet échantillon une forte proportion de non locaux (54,5 %).
- La moyenne d'âge des « jeunes » installés ayant bénéficié de la DJA est de 29 ans en Bretagne en 2008 (EOLOAS, 2009), et 40% de ces « jeunes » s'installent après 30 ans ; si l'on considère les porteurs de projets agri-ruraux innovants accompagnés dans le réseau CIVAM de Bretagne⁷, environ 32% des personnes accompagnées en 2007 et 2008 avaient plus de 45 ans.
- Cette élévation de la moyenne d'âge s'accompagne de situations familiales très diversifiées, et d'une expérience professionnelle antérieure.
- Il s'agit donc pour beaucoup d'une reconversion professionnelle. 58,3% des jeunes installés avec DJA en 2008 étaient salariés hors agricoles avant leur installation (EOLOAS, 2009), contre 53,7% en 2004.
- Dans le cadre du projet Equal PANIER piloté par la FRCIVAM Bretagne, 57,7% des porteurs de projets accompagnés étaient chômeurs ou bénéficiaires du RMI.

Outre cette divergence par rapport au schéma classique de l'installation, ils se démarquent du schéma de réussite sociale dans lequel le métier de « paysan » n'apparaît pas encore au premier plan.

Des motivations nouvelles

Ces bifurcations par rapport aux schémas classiques répondent souvent à des choix longuement réfléchis et à des motivations de l'ordre de l'hédonisme, de l'autonomie, du cadre de vie et du civisme. Ces motivations se traduisent, entre autres, dans les choix de modes de production, autonomes, respectueux de l'environnement, cherchant à valoriser le patrimoine local, etc.

Les porteurs de projets sont également motivés par la volonté de recoupler les différentes dimensions de leur vie : vie privée, vie professionnelle, vie sociale ; au contraire de la tendance classique à la segmentation. En quête de sens et de liens, leurs projets s'inscrivent ainsi dans un triptyque indissociable : projet de vie/ projet professionnel/ projet de territoire.

Ces personnes, qui diffèrent de par l'origine sociale, géographique ou encore professionnelle, leurs motivations, du modèle du candidat classique à l'installation, permettent d'apporter de nouveaux regards sur le monde agricole, grâce à leurs expériences extérieures, et sont les fers de lance d'une certaine innovation.

Innovation qui pourrait être le moteur du changement du modèle agricole pour répondre aux nouvelles attentes de la société, réaffirmées encore récemment au cours du Grenelle de l'Environnement : maintien du paysage et préservation de l'environnement, mise en valeur du patrimoine rural, productions de biens et services de qualité (agriculture biologique et certification haute valeur environnementale), lien social, etc. Pour contribuer à relocaliser l'économie en milieu rural et chercher un nouvel équilibre dans l'aménagement du territoire. Et

⁶ Etude sur les parcours et profils des porteurs de projets agri-ruraux innovants, menée par Tristan Loloum, sur un échantillon de porteurs de projets accompagnés par le réseau CIVAM de Bretagne.

⁷ Données issues du projet Equal PANIER « Pratiques ANciennes et Innovations pour des Emplois Ruraux », années 2007 et 2008

dans un contexte de crise économique, pour favoriser la création d'emplois et l'insertion de personnes « en difficulté » par la création de leur propre activité. En Bretagne, le virage à opérer apparaît encore plus indispensable et urgent tant les externalités négatives sont évidentes : en témoignent les tapis d'algues vertes sur les plages bretonnes et la récente reconnaissance de leur toxicité.

Bien que ces porteurs de projets ne soient pas vraiment nouveaux (en témoigne l'organisation à la fin des années 90 de colloques sur les installations non aidées et progressives, ayant d'ailleurs eu lieu dans le sud de la France), face à ces nouveaux enjeux, la prise de conscience de leur existence et de leur intérêt, ainsi que leur essor, leur affirmation, est, au moins pour la région Bretagne, assez récente. Le Conseil Régional de Bretagne est ainsi passé d'un programme visant la prévention des installations non aidées à la fin des années 90 à l'intégration, aujourd'hui, dans sa politique agricole, d'un axe d'intervention pour l'accompagnement des porteurs de projets agri-ruraux innovants.

Malgré tout, il faut reconnaître qu'alors même que les formes d'installation évoluent et que l'enjeu d'accompagner cette évolution est affiché, les dispositifs de soutien à l'installation, eux, ont peu évolué ces dernières années⁸. Une illustration en est qu'aujourd'hui, 2 exploitants sur 3 s'installent sans les aides et 85% d'entre eux sont pourtant encore en place 10 ans après (LEFEBVRE, 2006)⁹.

Les porteurs de projets agri-ruraux « innovants » que nous avons caractérisés ci-dessus doivent affronter autant de difficultés qu'ils s'éloignent de la représentation du candidat à l'installation pour laquelle les dispositifs actuels, dans leur grande majorité, ont été créés. Ils remettent ainsi en cause la pertinence des dispositifs classiques de soutien à l'installation.

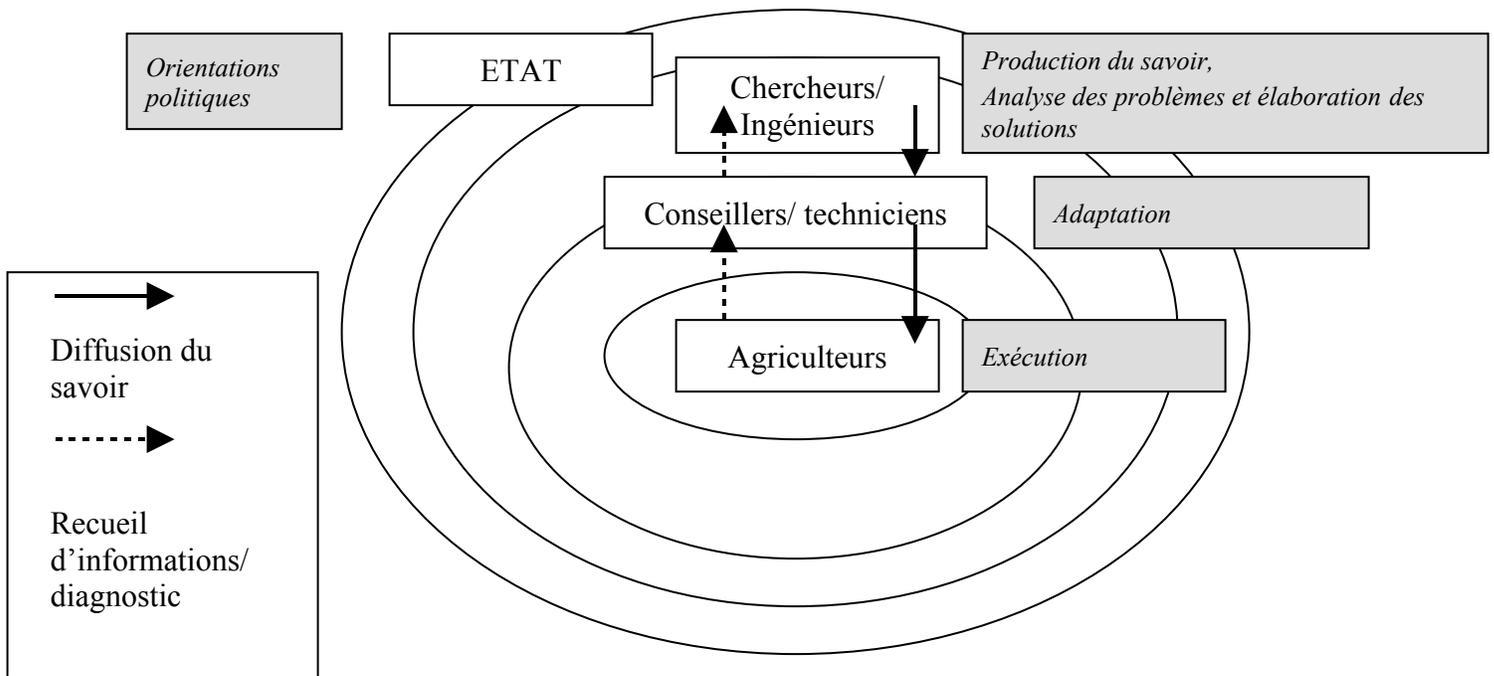
Des dispositifs classiques ancrés dans le paradigme diffusionniste

Pour analyser l'inadéquation entre les caractéristiques des porteurs de projets agri-ruraux « innovants », les problèmes qui se posent à eux, et les dispositifs classiques de soutien, il ne faut pas se limiter à l'étude des moyens mis en place au sein de ces dispositifs mais remonter aux principes qui les fondent.

Ces dispositifs prennent racine dans le projet modernisateur mis en place après la 2nde guerre mondiale et déjà évoqué ci-dessus. Ce projet est soutenu par une idéologie productiviste, décrite par Prével (2007) dans « L'usine à la campagne », qui possède 4 dimensions : la démesure, la vulnérabilité, l'hétéronomie et le progressisme ; et s'inscrit dans un paradigme diffusionniste mettant en avant la science et le progrès technique, et le caractère objectif, unique et universel du savoir. Cela implique une division du travail entre des concepteurs qui produisent le savoir et le diffusent à des exécuteurs. Appliqué au modèle agricole, le paradigme diffusionniste prend la forme suivante :

⁸ Conclusion de la note de problématique issue du groupe installation et pérennité des entreprises agricoles et agro-alimentaires pour les assises de l'agriculture ; 16/10/2007

⁹ 1 sur 3 si on restreint l'échantillon aux personnes éligibles.



- L'Etat qui décide des orientations politiques (modèle « colbertien » interventionniste de l'après-guerre, qui a évolué en co-gestion avec les représentants des syndicats majoritaires et qui est inclus aujourd'hui dans la sphère européenne),
- Chercheurs et ingénieurs qui produisent le savoir, à travers des normes et des références à appliquer,
- Techniciens qui l'adaptent,
- Conseillers qui le diffusent,
- Agriculteurs qui l'appliquent, le mettent en pratique.

Il s'agit d'un processus de transfert vertical, de haut en bas, du savoir, l'objectif étant de faire changer les pratiques des agriculteurs par un travail de persuasion. La société est perçue comme un empilement de sphères concentriques, les individus étant au centre, dans notre cas les agriculteurs, ayant un champ de vision limité à leur exploitation agricole voire leur communauté, alors que les conseillers puis les chercheurs ont un champ de vision élargi qui justifie leur position supérieure par rapport au savoir. « Les techniques nouvelles sortent directement des recherches de laboratoire et non des lents tâtonnements d'agriculteurs progressistes » (MENDRAS, 1967, pp 21-22 ; cité dans PREVEL, 2007).

L'innovation ou le changement souhaité sont jugés bons a priori puisque chercheurs et ingénieurs sont censés produire les meilleures solutions.

L'objectif est que l'agriculteur applique l'innovation et pour cela change de comportement ; toute transformation du message ou de l'innovation ne peut être qu'une détérioration ; sa subjectivité n'intervient pas, il est traité en extériorité.

Le mot « problème » renvoie à une propriété également objectivable de la réalité qu'il faut s'efforcer de changer. Son identification et sa résolution sont du ressort de l'expert (conseiller) : il réalise un diagnostic de ce qui est pour classer ce problème dans le panel des problèmes que l'on sait traiter et proposer les solutions standards correspondantes ; le cas échéant, les nouveaux problèmes seront confiés à des centres d'expertise (concepteurs) en charge de la recherche de solution et de l'innovation.

Dans ce paradigme diffusionniste, l'usage de la parole a deux fonctions complémentaires: premièrement le recueil de données, par le biais d'un diagnostic, selon un mouvement ascendant depuis l'individu et son problème vers l'expert. Et deuxièmement la transmission d'un message de

l'expert (émetteur) vers l'individu (récepteur). Il s'agit d'informer, d'enseigner, de convaincre, de mettre en garde... Cela est associé à un "idéal de la rupture" selon lequel il faut libérer la pensée du poids des schémas habituels, de ses illusions, par l'apport d'idées nouvelles. Apparaît ici l'enjeu que représentent les aspects pédagogique et communicationnel dans l'activité de conseil. Il faut vaincre la résistance au changement.

L'autonomie des porteurs de projets se limite à savoir appliquer seuls les solutions prescrites par l'expert.

Le décret sur la vulgarisation agricole de 1959 traduit bien l'institution de ce modèle, en définissant ainsi le rôle du conseiller comme « la diffusion de connaissances techniques, économiques et sociales, nécessaires pour améliorer la productivité des exploitations et élever le niveau de vie des exploitants ». La vulgarisation, ou diffusion de connaissances, est en effet l'ensemble des actions permettant à un public profane d'accéder à la culture scientifique. Les lois d'orientation agricoles suivantes ont ensuite mis en place les instruments de ce modèle.

Bien que l'on reconnaisse déjà le rôle moteur de la profession à travers les groupes de vulgarisation agricole¹⁰, il semble avant tout s'agir d'une visée pédagogique, cherchant à améliorer l'efficacité de la diffusion de l'innovation, et de la gestion de rapports de force politique qui conduiront à l'instauration de la cogestion par le décret de 1966. Ce même décret remplace la vulgarisation par une politique de développement agricole, et reflète une évolution du modèle qui va se poursuivre et s'accroître dans le temps¹¹. En effet, l'évolution du contexte dans les années 80 puis 90, avec l'atteinte et le dépassement de l'objectif de sécurité alimentaire puis la mise en évidence des externalités négatives du modèle agricole productiviste, à travers les crises sanitaires et environnementales notamment, a entraîné l'intégration de nouvelles dimensions : diversification, multifonctionnalité, approche territoriale... Cependant, en parallèle de cette évolution des finalités de l'agriculture inscrite dans les lois d'orientation agricole (LOA de 1999 pour la multifonctionnalité), les outils de développement, c'est-à-dire l'organisation du milieu agricole, la formation et l'enseignement, demeurent inscrits dans les lois de 1960-62 sans que les lois postérieures proposent de les renouveler. L'écart s'agrandit alors entre les finalités et les moyens mis en place.

Cette évolution hétérogène se traduit également dans le parcours à l'installation agricole, mis en place pour conditionner l'accès à des aides publiques, principalement la dotation jeunes agriculteurs (DJA).

Ce parcours est linéaire et comprend les étapes suivantes :

1. Acquérir la capacité professionnelle, à travers l'obtention d'un diplôme agricole et la réalisation d'un stage préparatoire à l'installation. Il s'agit d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques produites par les experts et qui permettront de rompre avec les anciennes pratiques.
2. Réaliser une étude technico-économique prévisionnelle, avec l'aide d'un conseiller, démontrant la capacité de l'exploitation à dégager un revenu minimum.
3. Il faut également remplir des conditions d'âge (moins de 40 ans), et de surface minimum d'installation.

¹⁰ « La vulgarisation est effectuée avec la participation des agriculteurs. Cette participation se fait par des groupements d'agriculteurs librement constitués ».

¹¹ « Le "développement", c'est donc la rencontre de "l'éthique chrétienne et de l'esprit du capitalisme"... » (REMY, 1985, p96 ; cité dans PREVEL, 2007)

4. Le projet est finalement évalué en Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture, composée de représentants de l'administration et des OPA, ainsi que « d'experts » désignés par le Préfet.

Ce parcours a progressivement évolué, à travers une augmentation progressive du délai pour acquérir la capacité professionnelle et/ou le revenu minimum, puis récemment avec l'avènement du nouveau PPP ou « Parcours de Professionnalisation Personnalisé », qui a notamment pour objectif d'adapter le parcours de formation à chaque individu sur la base d'un diagnostic de compétences réalisé par un conseiller formation.

On voit donc que cette évolution consiste en un assouplissement du cadre mais non pas en une refondation du modèle. Il s'agit toujours d'évaluer le porteur de projet en fonction des références produites par des experts, et de le faire rentrer dans la norme, issue du même modèle, quitte à lui donner un délai supplémentaire.

Sachant que la DJA est une aide décisive à l'installation (BLONDIN, 2009)¹², y compris pour les agri-ruraux « innovants », qui de plus conditionne l'accès à d'autres aides et à une certaine crédibilité face aux financeurs et professionnels, on mesure mieux la pression normative d'un tel système et la difficulté de s'éloigner du modèle.

Ainsi, le modèle a évolué, et avec lui le conseil, mais il s'est en fait adapté en renforçant sa dimension pédagogique : « adaptation », « apprentissage », « responsabilisation », etc.

C'est pourquoi cela n'a pas empêché, selon Lémery (2006), le modèle diffusionniste d'être aujourd'hui épuisé, plaçant désormais « le conseil agricole entre fonctions d'aide à la résolution de problèmes et fonctions de contrôle ».

Remise en cause du modèle diffusionniste par les porteurs de projets agri-ruraux innovants : vers un paradigme émergent et la recherche co-active de solutions

De par leurs caractéristiques spécifiques, les porteurs de projets agri-ruraux « innovants » bousculent les normes ; ils stigmatisent l'épuisement du modèle diffusionniste et l'inadéquation des dispositifs de soutien à l'installation qu'il propose avec les problèmes qu'ils rencontrent.

Des caractéristiques qui se heurtent

| Caractéristiques des porteurs de projets agri-ruraux « innovants » | Caractéristiques des porteurs de projets type du modèle diffusionniste et des modalités du conseil |
|---|---|
| Innovation horizontale | Innovation verticale |
| Diversification | Spécialisation |
| Articulation de différentes activités ou ateliers | Maîtrise d'itinéraires techniques pointus |
| Projets « uniques » | Projets « type » Références standards |
| Caractéristiques des porteurs de projets agri-ruraux « innovants » | Caractéristiques des porteurs de projets type du modèle diffusionniste et des modalités du conseil |
| Systèmes intégrés de valorisation des | Pas de prise en compte de l'auto- |

¹² Selon une étude menée en 2009 par la FRCIVAM Bretagne sur l'évaluation des dispositifs d'aide à l'installation et à la création d'activités agri-rurales innovantes, menée par Aurélie Blondin

| | |
|--|---|
| ressources (valorisation significative de l'auto-consommation et de l'auto-construction) | consommation, auto-construction, etc., dans les évaluations économiques |
| Insertion dans des circuits courts de commercialisation et d'approvisionnement, dans des dynamiques de « paniers de biens et de services » à l'échelle de territoire | Insertion compétitive au sein de filières cloisonnées |
| Installation progressive (5 à 10 ans) ou cheminement | Parcours linéaire, dans un temps limité (3 ans) |
| Formations et expériences professionnelles antérieures, en-dehors du champ agricole, pas toujours recyclables | Définition de la capacité professionnelle par l'acquisition d'un diplôme agricole |
| Réseau relationnel lié au territoire, diversifié | Réseau relationnel plutôt ancré dans la profession agricole |

Les projets agri-ruraux innovants reposent moins sur la maîtrise d'itinéraires techniques pointus que sur une bonne articulation entre différentes activités, et entre projet professionnel, projet de vie et projet de territoire. Chaque projet, chaque parcours, est unique. Loin des références standards, ces porteurs de projets s'inscrivent dans une logique d'innovation horizontale. Ils éprouvent souvent le besoin de se tester et d'avancer progressivement : on parle alors d'installation progressive ou de cheminement, qui ne s'accorde pas avec la temporalité du parcours classique, linéaire, à l'installation.

De l'opinion même des porteurs de projets agri-ruraux « innovants », recueillie lors d'entretiens menés en 2009 au cours d'une étude sur l'adéquation entre les aides à l'installation et leurs profils (BLONDIN, 2009) :

« Ce qui fait défaut, c'est surtout l'accompagnement des porteurs de projets. Je parle d'un accompagnement global... Pour moi, le stage pré-installation n'a pas été très utile car il donne des informations technico-économiques sur un système classique reproductible et non adaptées au projet de chacun ».

Les porteurs de projets ne sentent pas bien conseillés : chaque conseiller y va de son expertise, différents conseillers donnant parfois des conseils contradictoires pour le même projet. Finalement, le seul à avoir une vision globale du projet demeure le porteur de projet.

Le modèle diffusionniste, à travers ses caractéristiques et ses fondements mêmes, semble donc peu adapté à leur situation. Il s'agit donc de renouveler ce modèle et les dispositifs qui en découlent, en se basant sur les problèmes spécifiques qui se posent aux porteurs de projets agri-ruraux « innovants ».

Les conditions de faisabilité des projets « innovants »

A partir de l'étude réalisée en 2008 pour « mettre en place des pratiques et dispositifs d'accompagnement adaptés aux porteurs de projets agri-ruraux innovants » (JOYEAU, 2008), 5 conditions ont été définies, que doivent remplir les porteurs de projet quant à la faisabilité de leur installation:

- Etre en conformité avec la réglementation
- Disposer des moyens nécessaires: compétences / expériences – capital – foncier.
- Être dans une démarche autonome de questionnement et de décision.

- ⇒ S'interroger sur les objectifs avant de travailler sur la forme du projet, sa faisabilité, sa réalisation (selon la formulation de FABRE et FLEURY (2006) : se donner accès à la formulation, à la "construction" des problèmes avant d'envisager les solutions).
- ⇒ Ouvrir le champ des possibles (être capable de sortir des schémas standards, des modèles). Faire preuve de créativité, source de l'innovation.
- ⇒ Explorer avec pragmatisme les différentes options envisagées. S'adapter à la réalité, ne pas idéaliser son projet.
- ⇒ Capacité à anticiper, à prendre en compte et à faire face aux difficultés et contraintes.
- ⇒ Être entrepreneur, être "porteur de projet", c'est à dire dans une démarche particulière (objectifs, moyens, mise en oeuvre, évaluation) n'est pas quelque chose de naturel, qui va de soi. Un apprentissage est nécessaire.
- Aptitude à digérer du changement, à affronter une rupture (dans sa vie personnelle, familiale, professionnelle, dans ses liens sociaux ou encore par la remise en cause des schémas standards, des modèles). Cela implique :
 - ⇒ Confiance en soi.
 - ⇒ Degré de changement supportable.
 - ⇒ Ne pas "mettre la barre trop haut".
 - ⇒ Progressivité et souplesse de la démarche. C'est à dire notamment s'autoriser des changements de points de vue, des réorientations, s'attendre à voir la forme de son projet évoluer, prendre le temps de bien reformuler ses objectifs.
 - ⇒ Persévérance, aptitude à endurer plus ou moins de réticence, d'incompréhension, d'opposition. Aptitude à gérer les sentiments de différence, d'isolement. Le facteur humain est fondamental.
 - ⇒ Disponibilité. Pouvoir s'impliquer suffisamment dans la construction du projet malgré des situations de transition à gérer (famille, emploi, changement de région...)
- Habilité à s'adapter à ses interlocuteurs (accompagnateurs, banques, administrations, ...) Aptitude, à moduler son discours, à prendre en compte leurs attentes, leurs exigences, leur compréhension partielle du projet.

Il faut donc que l'accompagnement des porteurs de projets leur permettent de répondre à ces conditions. Pour cela, un changement de paradigme s'impose, principalement en ce qui concerne les 3 dernières conditions énoncées ci-dessus.

Vers un paradigme émergent : les fondements

Dans le paradigme émergent, le savoir et la capacité à le mobiliser deviennent un produit social construit à partir de points de vue sur la réalité matérielle, différents d'un individu à l'autre mais élaborés collectivement à travers des inter-actions entre individus. Il répond à des contextes ou configurations spécifiques. Il est donc de nature subjective, et sa production n'est plus l'apanage des seuls experts mais est partagée dans la société. La société n'est plus représentée sous forme de sphères concentriques mais apparaît comme différentes configurations : il n'y a plus de vision plus large qu'une autre qui justifierait la supériorité des uns sur les autres, mais des visions complémentaires.

Les problèmes ne sont plus des états « mauvais » des choses, des réalités objectivables, mais des produits des consciences. Il n'y a plus de « vrais » problèmes identifiés par les experts et de « faux » problèmes. Nous formulons des problèmes à partir de notre vision des choses et de nos préoccupations, et c'est à partir du moment où nous formulons un problème que l'on peut commencer à chercher des solutions. L'étroite relation entre le projet d'installation et le projet de vie ainsi que le fort déterminisme du contexte de la personne (situation de transition, de rupture) et de la façon dont elle le vit renforcent encore cette subjectivité. L'identification et la résolution sont donc affaire de reformulation, un processus où l'individu, en tant qu'entité sociale, est au centre. Il s'agit de changer de point de vue pour élargir le champ des possibles (Mon problème est-il : Comment apporter la bonne dose d'azote ou Comment assurer un bon rendement ?). Pour reprendre les mots de Darré (2003) : "Se donner les moyens de parler autrement pour pouvoir agir autrement".

La parole a donc pour fonction non seulement l'expression du problème, mais également la production de connaissance. Contrairement à l'idéal de la rupture, on n'acquière pas de nouvelles idées en chassant les "vieilles" mais en les faisant tourner, en les mélangeant avec de nouvelles, en portant dessus un regard nouveau.

Etre autonome signifie certes maîtriser les solutions à mettre en oeuvre mais aussi avoir la maîtrise du processus qui mène au choix de ces solutions: il s'agit de se donner accès à la définition des problèmes, à leur reformulation, ainsi qu'à la diversité des champs de solutions.

Cette définition du savoir et des problèmes entre en résonance avec les caractéristiques des porteurs projets agri-ruraux « innovants » et les conditions de faisabilité de leurs initiatives :

- ⇒ La logique d'innovation transversale propre aux porteurs de projets agri-ruraux « innovants » : les individus sont producteurs de savoir, de solutions, d'innovations. Ils ne sont pas que le seul maillon instrumental au bout de la chaîne du progrès, mais doivent être considérés comme des "sujets pensant et agissant" (PAUL, 2004), auteurs et acteurs de leur vie.
- ⇒ La complexité des systèmes qu'ils mettent en place, impropre à l'application de références standards.
- ⇒ Leur insertion territoriale, qui demande une adaptation aux conditions locales.
- ⇒ La forte imbrication avec un projet de vie, qui renforce la subjectivité des problèmes qui se posent.
- ⇒ La question de l'autonomie dans la maîtrise des prises de décisions.

Définition de l'accompagnement et du rôle de l'accompagnateur dans ce paradigme : « Etre avec...aller vers...en même temps »

La définition de l'accompagnement que nous proposons ici fait référence à la réflexion de Paul (2004), et s'inscrit également dans « la recherche co-active de solutions » de Darré (2003).

La finalité de l'accompagnement est alors l'autonomisation des porteurs de projet, entendue comme la maîtrise du processus de production des connaissances ou solutions, et l'augmentation des capacités d'initiative. L'objectif de l'accompagnement ne peut donc pas être celui, a priori, de l'expert, mais doit découler de la formulation des problèmes du porteur de projet. C'est un processus ascendant, au cours duquel le porteur de projet pourra :

1. Etablir ou rétablir sa confiance en soi (prendre conscience de ses ressources) ;
2. Trouver ou retrouver le désir d'agir (mettre en projet ses ressources) ;

3. Acquérir, confronter, vérifier, valider puis valoriser des compétences (par la mise en action des ressources).

Cela implique l'idée d'un changement « chemin faisant » ou d'un cheminement, et non plus d'un parcours dont l'arrivée serait l'installation « normée ».

Le rôle de l'accompagnateur est de libérer la parole du porteur de projet, la parole étant l'outil central de l'accompagnement. La parole n'a plus pour fonction de convaincre, persuader, responsabiliser. Il s'agit de provoquer le sujet à travers la narration, l'exploration, la réflexion.

L'enjeu pour l'accompagnateur est de mettre en place les conditions nécessaires à la libération de cette parole :

- ⇒ Etablir une relation de confiance, se doter d'une dimension relationnelle, « se joindre à quelqu'un ».
- ⇒ Formuler un problème commun, dimension opérationnelle, « ...pour aller où il va... ».
- ⇒ Etre rigoureux et se doter d'une dimension méthodologique et éthique, « ...en même temps que lui... », être attentif au rythme de la personne et au processus de changement qui s'opère.
- ⇒ Gérer les dissymétries et reconnaître le rôle différent de chacun dans la relation d'accompagnement.

La relation d'accompagnement est une configuration unique à chaque fois (facteur humain imprévisible !), et ne peut se réduire à un dispositif technique ni d'ailleurs à son contenu (conseil, aide technique ou méthodologique, résolution d'un problème).

Dans le paradigme émergent, l'accompagnement apparaît donc comme une posture spécifique, capable de répondre aux difficultés rencontrées par les porteurs de projets agri-ruraux « innovants ». Or, le terme d'accompagnement est aujourd'hui largement galvaudé, ce qui peut prêter à confusion quand il s'agit d'analyser l'offre disponible.

Avant d'aller plus sur des propositions concrètes de mise en pratique de l'accompagnement et du paradigme émergent, il convient d'analyser l'offre existante au regard des paradigmes diffusionniste et émergent. Bien que les dispositifs classiques soient structurellement ancrés dans le paradigme diffusionniste, nous verrons ce qu'il en est dans les pratiques des conseillers, et nous analyserons également les dispositifs alternatifs ayant actuellement cours.

Les acteurs de l'accompagnement tendanciellement ancrés dans un modèle et sous tension entre ces deux paradigmes

On observe que les acteurs de l'accompagnement s'inscrivent tendanciellement dans un des deux modèles.

Les acteurs plus institutionnalisés et traditionnels, qui gèrent la plupart des dispositifs classiques, ont tendance à s'inscrire dans le modèle diffusionniste, alors que pour des acteurs plus alternatifs et moins institutionnalisés, l'ancrage est tendanciellement dans le paradigme émergent. Chez ces deux catégories d'acteurs, néanmoins, on ressent actuellement une tension entre ces deux paradigmes : ces acteurs se trouvent pris entre des injonctions contradictoires d'efficacité et de personnalisation ou d'adaptation de l'accompagnement.

Nous allons illustrer cette tendance à travers une étude de cas menée en 2008 sur la FRCIVAM et l'ADASEA Bretagne. Lors de cette étude, nous avons réalisé une analyse à la fois théorique (discours des structures et des « accompagnateurs ») et pratique (observation des

accompagnateurs en interaction avec des porteurs de projet), autour du test d'un outil commun d'aide à l'émergence¹³.

L'ADASEA Bretagne

En théorie

L'ADASEA est née en 1967 pour jouer un rôle d'interface entre l'administration et la profession agricole. Association de loi 1901, composée principalement d'OPA, elle exerce des missions de service public sous contrôle du CNASEA et de la DDAF. Elle joue le rôle de relais de terrain. Il s'agit d'un outil de traduction des normes et réglementations et de mise en œuvre des différentes politiques agricoles. Le durcissement continu des réglementations et des normes ainsi que de la montée en puissance des démarches d'assurance qualité ont renforcé ce rôle de « contrôle » du conseiller.

Elle réalise également depuis quelques années des services d'appui et de conseil dans le secteur concurrentiel. Ses missions telles que définies dans la convention avec le CNASEA sont les suivantes :

- information des candidats aux aides
- instruction ou pré-instruction des dossiers de demande d'aides publiques : il s'agit de vérifier l'éligibilité des demandes par rapport à la réglementation et éventuellement d'aider au montage du dossier
- suivi des dossiers
- productions de données statistiques et animation du RDI (Répertoires Départ Installations)

Pour les objectifs ou domaines d'intervention suivants :

- L'installation et la transmission
- La modernisation et l'adaptation des exploitations
- Les questions d'environnement et de politiques territoriales

L'ADASEA a ainsi fortement contribué à la restructuration des exploitations contre le trop plein d'actifs et la faible productivité, et donc a participé activement, depuis ses débuts, au modèle diffusionniste.

Historiquement et institutionnellement, l'ADASEA est donc ancrée dans le paradigme diffusionniste.

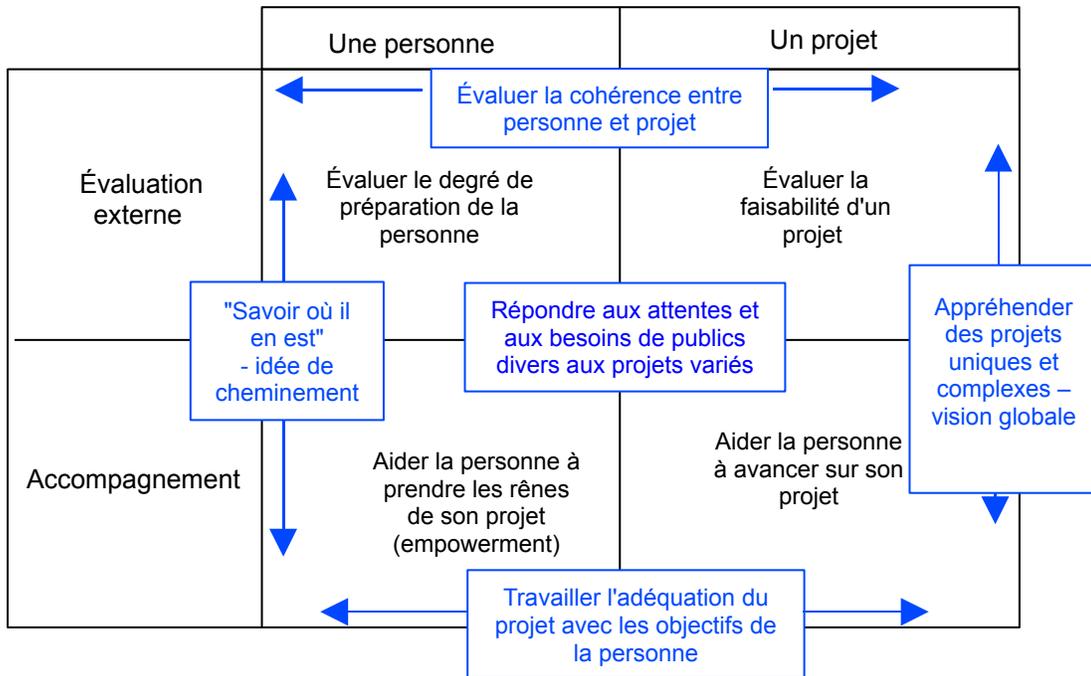
Face à l'essor des porteurs de projets agri-ruraux atypiques ou « innovants », les conseillers ADASEA se trouvent déstabilisés dans l'exercice de leurs missions : difficulté pour réaliser une expertise économique ; échecs dans la mise en relation entre porteurs de projets et cédants, ; etc. Selon eux, une partie de ces difficultés provient du manque de préparation et de définition des projets, d'où le recours à l'aide à l'émergence.

Cette action a donc pour objectif d'aider les personnes à définir leur projet, et devrait se décliner sous la forme d'un accompagnement (contenant de la diffusion d'informations, du conseil, de l'orientation et de la méthodologie de projet), d'une aide à la formulation et à l'élaboration de projet et d'une étude de faisabilité (en amont du PDE).

¹³ Cet outil a été réalisé par la FRCIVAM Bretagne en 2007, sous le nom de « Méthode d'évaluation de la pérennité socio-économique des systèmes d'activités agri-ruraux innovants. Il comprend un guide d'entretien et une grille d'analyse, et aborde les thématiques suivantes : motivations ; temps de travail et temps de vie ; entourage, contraintes et soutiens ; formation et expérience ; insertion territoriale et sociale ; prévisionnel ; environnement.

En pratique

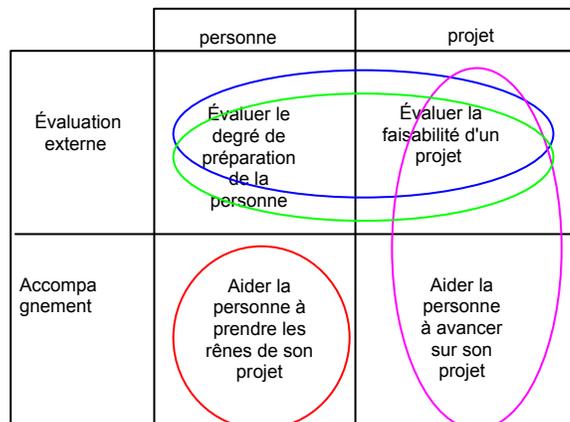
Les objectifs et pratiques des conseillers de l'ADASEA ayant participé à l'étude ont été analysés selon le cadre suivant :



Le test de l'outil d'aide à l'émergence a été réalisé auprès de 4 conseillers de l'ADASEA. Les résultats du test sont issus d'une part de l'observation durant le test de l'outil entre le conseiller et le porteur de projet, d'autre part de l'animation de réunions entre conseillers et d'entretiens individuels avec chaque conseiller avant et après le test de l'outil. Ces résultats ont révélé :

- ⇒ dans les objectifs des conseillers : une tendance à utiliser l'outil d'aide à l'émergence pour évaluer le degré de préparation du porteur de projet, son sérieux et sa crédibilité ; et éventuellement le remettre à niveau.
- ⇒ dans leurs pratiques : une posture de confrontation pour mettre en évidence les points faibles du projet ; une utilisation de type diagnostic avec le recueil d'informations auprès du porteur de projet, et l'analyse à part.

Ainsi, chaque conseiller a été positionné dans le cadre d'analyse (chacun étant représenté par un cercle de couleur différente), en fonction des résultats obtenus pour le test.



On observe donc que dans la pratique, les conseillers de l'ADASEA tendent à réaliser une évaluation externe du projet et de la personne, ce qui fait partie du paradigme diffusionniste, et non pas de l'accompagnement tel que nous l'avons défini précédemment.

Historiquement, institutionnellement et dans la pratique des conseillers, l'offre d'accompagnement proposée par l'ADASEA s'inscrit tendanciellement dans le paradigme diffusionniste. Nous insisterons cependant sur le caractère tendanciel, vu qu'il est facile d'observer malgré tout dans le tableau de positionnement des conseillers une certaine hétérogénéité. Cet ancrage conditionne mais ne détermine pas entièrement la posture d'un conseiller ADASEA.

Tension

Les conseillers ADASEA se retrouvent pris entre des injonctions contradictoires : d'une part, assurer leurs missions de service public et de « contrôle », selon une logique de respect des normes et d'efficacité, qui calcule le financement public à recevoir par la structure en fonction du nombre de dossiers traités et du taux d'installations réussies ; d'autre part, personnaliser l'accompagnement et s'adapter aux porteurs de projets agri-ruraux « innovants », ce qui demanderait un autre rapport à l'efficacité et au temps, ainsi qu'un détachement des normes. C'est cette double injonction que Bruno Lémery a qualifié de tension dans le métier de conseiller (LEMERY, 2006).

La FRCIVAM Bretagne

En théorie

Les CIVAM sont des associations de développement rural et agricole, regroupant des agriculteurs et des acteurs ruraux, qui font la promotion d'une agriculture et d'activités rurales insérées dans les territoires, créatrices d'emploi, respectueuses de l'environnement et en phase avec la société. Historiquement, le mouvement est issu de la convergence entre l'association des Maîtres et Maîtresses Agricoles et de la Ligue de l'Enseignement à la fin des années 50 ; les 1ers CIVAM sont apparus avec la création des GVA, dans le sud de la France, dans le cadre du décret de 1959 qui définit la vulgarisation agricole. Les sigles signifiaient alors : Centres d'Information et de Vulgarisation Agricole et Ménagère.

Ils ont donc, eux aussi, activement participé au modèle diffusionniste. Cependant, prenant racine dans le mouvement d'éducation populaire, ils s'attachent également à promouvoir l'épanouissement de la personne à travers l'accès à la culture et la prise de responsabilités.

Après ces débuts, les CIVAM se sont rapidement émancipés par rapport aux GVA. En Bretagne, ils sont apparus dans les années 1980 avec pour objectif la recherche d'autonomie des éleveurs laitiers : d'abord sur le plan économique puis en intégrant des préoccupations environnementales et sociales. La FRCIVAM Bretagne fédère aujourd'hui une vingtaine de groupes, pour environ 1000 adhérents. Un des axes de leur action est l'accompagnement à la création d'activités agri-rurales, principalement à travers l'organisation de :

- ⇒ Cafés installation ou moments d'échange collectif entre porteurs de projet
- ⇒ Formation de l'idée au projet
- ⇒ Primo accueil et accompagnement individuel
- ⇒ Parrainage

Les grands principes qui guident la réalisation de ces actions, identifiés à partir d'une étude menée en 2007 auprès des associations et animateurs du réseau (EPANOUIR, 2007)¹⁴, sont :

- Faire le lien entre projet de vie, projet professionnel et projet de territoire.
- Etre centré sur la personne.
- Décliner l'utopie en réalisme.
- Laisser du temps au temps.
- Articulation entre des moments individuels et collectifs.
- Bienveillance.
- De la souplesse dans un cadre solide.
- Pas de savoir descendant, une relation horizontale : l'accompagnateur apporte méthode et outils pour que le porteur de projet construise son propre savoir, il l'aide à se poser les bonnes questions, etc.

La posture de l'accompagnateur se caractérise par : l'écoute active, l'empathie, la disponibilité, la médiation, la distanciation.

On reconnaît dans ces différents éléments un fort ancrage dans le paradigme émergent.

En pratique

Le test de l'outil d'aide à l'émergence auprès de 4 animateurs a révélé :

- ⇒ dans les objectifs des animateurs : une tendance à utiliser l'outil d'aide à l'émergence pour une aide à la formulation.
- ⇒ dans leurs pratiques : une posture visant plutôt à conforter le porteur de projet pour équilibrer avec la nature de l'outil utilisé qui tend à confronter le rêve à la réalité. L'outil est utilisé comme support au dialogue.

Dans le même cadre que pour les conseillers ADASEA, les animateurs du réseau CIVAM ont été positionnés de la manière suivante :

| | personne | projet |
|--------------------|---|--|
| Évaluation externe | Évaluer le degré de préparation de la personne | Évaluer la faisabilité d'un projet |
| Accompagnement | Aider la personne à prendre les rênes de son projet | Aider la personne à avancer sur son projet |

Les 4 animateurs se retrouvent donc dans la posture d'accompagnement.

Ce test a ainsi permis de confirmer l'ancrage tendanciel de l'offre d'accompagnement des CIVAM dans le paradigme émergent. Cependant, de la même façon que pour l'ADASEA, il ne

¹⁴ Rapport d'étude « Education Populaire et Associations Pour de NOUvelles Initiatives Rurales » ; 2007

faut pas négliger une certaine hétérogénéité dans la posture des animateurs, liée à des facteurs personnels et indépendants du cadre structurel de leur action.

Trouver la juste distance

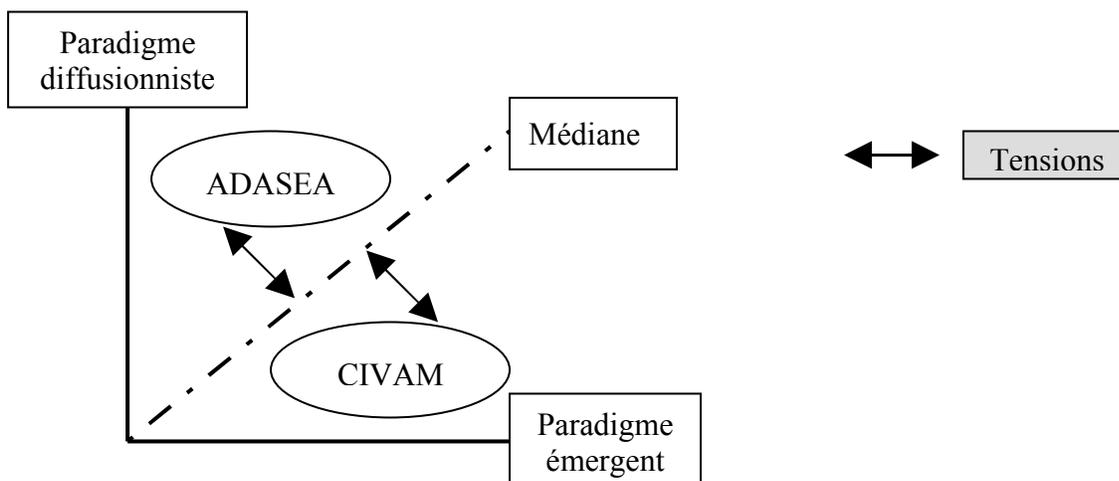
Les animateurs du réseau CIVAM peuvent être confrontés aux mêmes types de tension que les conseillers de l'ADASEA, dans la mesure où leurs associations dépendent également de financements publics et sont soumises à des contraintes institutionnelles et à la recherche d'efficacité ; efficacité évaluée en terme de nombre d'installations par rapport au temps passé et au financement reçu, ce qui s'accorde mal avec le principe de « laisser le temps » et respecter les rythmes des porteurs de projets par exemple. Tout comme les porteurs de projets agri-ruraux « innovants » sont qualifiés de peu crédibles ou pas sérieux, les actions d'accompagnement proposées par le réseau CIVAM peuvent sembler peu concluantes aux financeurs publics.

De plus, les associations du réseau CIVAM sont porteuses de valeurs qui se traduisent dans des cahiers des charges : agriculture durable ou biologique, label accueil paysan, etc. Les animateurs sont souvent à la fois ceux qui accompagnent les porteurs de projets et ceux qui contrôlent ensuite le respect de ces cahiers des charges, ce qui peut rendre difficile leur positionnement à un moment donné.

Outre ces tensions proches de celles de structures plus institutionnelles, les animateurs éprouvent parfois des difficultés à trouver la juste distance avec les porteurs de projets. Nous avons mis en évidence le besoin d'être en empathie avec le porteur de projet dans la relation d'accompagnement.

« L'empathie ou la compréhension empathique consiste en la perception correcte du cadre de référence d'autrui avec les harmoniques subjectives et les valeurs personnelles qui s'y rattachent » (ROGERS, 1962). Il y a donc une recherche d'objectivité et d'explicitation des références d'autrui. Le risque est d'oublier qu'il s'agit des expériences et perceptions de l'autre, et de s'identifier à lui. Ce risque est d'autant plus grand parmi les animateurs du réseau CIVAM qu'ils adoptent une posture confortante et que beaucoup sont eux-mêmes des porteurs de projets qui finiront par s'installer. Il s'agit donc de trouver le juste équilibre entre empathie et identification, sympathie ou complaisance.

Ainsi, les accompagnateurs, qu'ils soient issus du réseau CIVAM ou ADASEA, sont soumis à des tensions ; tensions de nature diverse selon leur origine, qui s'exercent à partir du paradigme dans lequel leurs structures s'inscrivent tendanciellement, soit le paradigme émergent pour le réseau CIVAM et le paradigme diffusionniste pour le réseau ADASEA. On peut ainsi représenter ces tensions sous la forme suivante :



La recherche d'un équilibre pour soulager ces tensions et apporter des réponses effectives aux porteurs de projets agri-ruraux « innovants » requiert, d'une part, la clarification du paradigme ou modèle de développement dans lequel on s'inscrit, et d'autre part, la professionnalisation de la pratique de l'accompagnement.

Conclusion : l'accompagnement une posture bien spécifique pour répondre aux besoins des porteurs de projets, à faire reconnaître et à articuler au sein de systèmes territoriaux

S'adapter aux porteurs de projets agri-ruraux « innovants », mais plus largement aux nouveaux enjeux du développement agricole et rural, implique plus qu'un simple déplacement des pratiques professionnelles et des dispositifs institutionnels vers de nouveaux sujets, de nouvelles thématiques ; c'est le fondement même du métier, le mode de construction des dispositifs, depuis les objectifs jusqu'aux modalités de déploiement, qu'il faut reconsidérer. Nous avons vu que les évolutions progressives des dispositifs ancrés dans le paradigme diffusionniste n'ont pas réussi à produire des réponses tout à fait pertinentes, alors que le paradigme émergent semble apporter un nouveau regard en harmonie avec les attentes de ces porteurs de projets.

L'accompagnement se définit alors comme une posture bien spécifique issue de ce nouveau paradigme. Différent du conseil ou de l'expertise, le métier d'accompagnateur a besoin d'être formalisé afin d'être mieux reconnu et pris en compte, sans toutefois rentrer dans un formatage qui lui ferait perdre sa substance même. Les formations au métier d'accompagnateur ne doivent pas avoir pour objectif de fournir des références sur les projets, mais d'apprendre à se positionner, à trouver la juste distance entre empathie et sympathie. Cela implique un fort contenu en sociologie ainsi qu'une référence au savoir-être. Sachant que la LOA de 1962 a cadré de façon précise la configuration de l'enseignement agricole et les compétences à acquérir, entre autres pour les conseillers, et qu'aucune LOA suivante n'a proposé de modification, il apparaît essentiel de revoir les fondements de la formation des « encadrants » de l'agriculture.

Le manque actuel de connaissance et de reconnaissance de ce qu'est l'accompagnement dans le milieu agricole breton (autant professionnel que politique), ne permet pas de mettre en place les moyens nécessaires pour le réaliser de façon satisfaisante. Ainsi, on trouve des dispositifs de financement public pour la formation au sens classique du terme et pour le conseil, mais peu ou pas pour l'accompagnement tel que nous l'avons défini, qui se trouve souvent cantonné à l'aide à l'émergence. Une illustration en est la mise en place du nouveau PPP ou « Plan de Professionnalisation Personnalisé » : il instaure deux types de conseillers, le « conseiller compétences » chargé d'analyser les compétences du porteur de projet et de lui prescrire des actions de formation, et le « conseiller projet » qui est conseiller technique ou en stratégie d'entreprise ; en Ille et Vilaine, 14,5 heures sont prévues pour l'accompagnement par le conseiller compétences, et 3 heures pour le conseiller projet ; l'aide à l'émergence ne fait pas partie du dispositif. Ce formatage et ces limites de temps rendent assez éloignés ce « nouveau dispositif d'accompagnement » de l'accompagnement qui s'inscrit dans le paradigme émergent.

Ce manque de connaissance et de reconnaissance génère également un manque de lisibilité des différents dispositifs dits d'accompagnement, du rôle des acteurs et de leurs interactions. Une

grille de lecture qui explicite les finalités, objectifs, postures et pratiques, en fonctions des paradigmes et définitions que nous avons données, permet de mieux appréhender et expliciter cette diversité, et de chercher des complémentarités.

En effet, l'accompagnement tel que nous le proposons ne peut pas être la seule posture à adopter face aux porteurs de projets agri-ruraux « innovants ». Ils ont également besoin de conseils techniques, de formations, etc. Il ne s'agit donc pas d'opposer les postures les unes aux autres, mais de chercher à les articuler dans le temps et au sein d'une offre territoriale, afin de trouver une médiane entre les deux paradigmes ou encore l'équilibre entre les tensions des uns et des autres.

L'accompagnement ne peut se résumer à un parcours ou plan qui serait découpé en fonction du public, du type d'activités ou de la phase du projet, et dont les parties ainsi produites seraient attribuées aux différents acteurs.

Il s'agit alors de faciliter la mise en place de réseaux d'acteurs pour constituer des systèmes d'accompagnement spécifiques à chaque territoire, à travers des processus permanents de concertation et de dialogue.

L'ensemble du renouvellement ici proposé ne pourra se faire qu'avec un fort soutien politique, or les agri-ruraux « innovants » sont encore considérés par les décideurs du secteur agricole breton comme une niche intéressante en marge du modèle agricole dominant qui fournit l'industrie agro-alimentaire¹⁵. Le chemin du renouvellement sera d'autant plus long que le secteur agricole restera cloisonné. Face à cela, l'approche territoriale apparaît alors pertinente non seulement pour l'organisation de l'accompagnement mais également pour sa reconnaissance politique.

15

Références bibliographiques

- AGRESTE BRETAGNE, (2009), Mémento de la statistique agricole, DRAAF Bretagne, Rennes, 20p
- AGRESTE BRETAGNE, (2008), Les tableaux de l'agriculture bretonne, DRAAF Bretagne, Rennes, 155p
- AUBREE, P. ; MARECHEL, G., (2008), Comment accompagner les projets multifonctionnels, Etude originale Environnement et multifonctionnalité de l'agriculture, Cahiers Agricultures vol. 17, n°6, novembre-décembre 2008, pp 561-565
- BLONDIN, A. , (2009), Evaluation des dispositifs d'aide à l'installation et à la création d'activités agri-rurales innovantes, mémoire en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur agricole, ENITA Clermont Ferrand, 40p
- CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE, (2009), Economie agricole bretonne ; analyse et perspectives, 70p
- DARRE, J.P., (2003), La recherche co-active de solutions, Aider les agriculteurs à résoudre leurs problèmes, support Formation MASTER AR – CNEARC, 19 décembre 2003, Montpellier.
- DUFOUR, C., (2007), Méthode pour l'évaluation de la pérennité économique de systèmes d'activités agrirurales innovants, mémoire en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur agronome spécialité « Génie de l'environnement », Agrocampus, Rennes, 143p.
- EOLOAS, (2009), L'installation transmission en agriculture : les chiffres clés Bretagne 2008, ADASEA Bretagne, n°19, 24 p
- FABRE, M. ; FLEURY, B. (2006), La pédagogie sociale: inculcation ou problématisation ? L'exemple du développement durable dans l'enseignement agricole français, Recherche en éducation n°1, novembre 2006, pp 67-78
- FRCIVAM BRETAGNE, (2008), EPANOUIR, Education Populaire et Associations Pour de NOUvelles Initiatives Rurales, rapport d'étude 2008, 87p
- FRCIVAM BRETAGNE, (2008), PANIER, Pratiques ANciennes et Activités pour des Emplois Ruraux, rapport d'activités 2007 et perspectives 2008
- FRCIVAM BRETAGNE, (2006), TERRIAM, Analyse de l'accompagnement de projets multifonctionnels sur 8 territoires, rapport d'étude 2005, 44p
- INTERAFOCG, (2008), Dynamiser les projets des petites fermes, guide pour l'accompagnement, InterAFOCG, Educagri Editions, Dijon, 115p
- JOYEAU, E., (2008), Mettre en place des pratiques et des dispositifs d'accompagnement à l'installation adaptés aux porteurs de projets agri-ruraux innovants, mémoire en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur agronome spécialité « Génie de l'Environnement », Agrocampus Rennes, 134p
- LEFEBVRE, F., (2006), Les agriculteurs non aidés: installation et devenir, un état des lieux national, CNASEA, synthèse d'étude, 2006, 13p
- LEMERY, B., (2006), Nouvelle agriculture, nouvelles formes d'exercice et nouveaux enjeux du conseil aux agriculteurs, in Conseiller en agriculture, Rémy J., Brives H., Bruno L., Educagri éditions / INRA éditions, Dijon, 271p
- LOLOUM, T., (2008), Les innovateurs qu dans les dispositifs d'accompagnement bretons, mémoire de master I anthropologie social, Université Toulouse Mirail II, Toulouse
- PAUL, M., (2004), L'Accompagnement, une posture professionnelle spécifique, l'Harmattan, Paris, 356p
- PECQUEUR, B., 2003, Dans quelles conditions les objets patrimoniaux peuvent-ils être support d'activité, in 13e conférence internationale du RESER, Mons 9-10 octobre 2003, IREP- Université Pierre

Mendès France Grenoble 2, 6p

PREVEL, M., (2007), L'usine à la campagne, Une ethnographie du productivisme agricole, l'Harmattan, Paris, 299p

ROGERS, C. ; KINGET M., (1962), Psychothérapie et relations humaines, Théorie et pratique de la thérapie non directive, Louvain, Vol. 1, p. 197

Sites Internet :

ADASEA, EOLOAS, L'observatoire de l'installation et de la transmission en agriculture [en ligne], 2006, mise à jour le [consulté le 21 juillet 2009], disponible sur : <http://www.eoloas.net/>